Subvention du livre savant (PAES)

Directives et formulaire de demande de la subvention de traduction pour les auteur.e.s

Dernière modification: février 2024

Table des matières

[A – Directives 2](#_Toc603353152)

[Mandat 3](#_Toc802462121)

[Montant de la subvention 3](#_Toc922015117)

[Critères d’amissibilité 3](#_Toc2081296092)

[Types d’ouvrages 3](#_Toc256806353)

[Langue 4](#_Toc73241457)

[Longueur 4](#_Toc775941723)

[Citoyenneté de l’auteur.e 4](#_Toc973507058)

[Demandeurs 4](#_Toc140131386)

[Publication antérieure 4](#_Toc320529676)

[Éditeur 4](#_Toc334107065)

[Format de l’ouvrage publié 4](#_Toc586805103)

[Subventions supplémentaires en libre accès 5](#_Toc395937716)

[Procédure 5](#_Toc860282432)

[Demande 5](#_Toc1982319650)

[Admissibilité 5](#_Toc1040255651)

[Évaluation par les pairs 5](#_Toc785201207)

[Réponse de l’auteur.e 6](#_Toc767509704)

[Évaluation du Comité des publications 6](#_Toc1187957298)

[Considérations sur la recherche autochtone 7](#_Toc1176384224)

[Demande soumise à nouveau 7](#_Toc17588595)

[Annulation d’une demande 8](#_Toc206928863)

[Demande de paiement 8](#_Toc345654593)

[Expiration de la subvention 8](#_Toc289337484)

[Précisions et Restrictions 8](#_Toc542756582)

[Questions 8](#_Toc1737803433)

[B – Formulaire de demande 8](#_Toc644914742)

[1. Auteur.e.(s) 9](#_Toc2134957417)

[2. Ouvrage 12](#_Toc1934508147)

[3. Subventions supplémentaires en libre accès 13](#_Toc1819279522)

[4. Publication antérieure 14](#_Toc2024161412)

[5. Ouvrage dérivé d’une thèse 14](#_Toc2008121511)

[6. Ouvrage collectif 14](#_Toc2019185550)

[7. Édition critique, bibliographie, ouvrage de référence ou recueil documentaire 14](#_Toc2024042203)

[8. Demande soumise à nouveau 14](#_Toc332417640)

[9. Évaluation par les pairs 15](#_Toc1522384064)

[10. Comment soumettre votre demande 15](#_Toc327627669)

[Annexe I : Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt 15](#_Toc937019939)

[Annexe II: Rapport d’évaluation par les pairs du PAES 16](#_Toc1232720793)

[Notes 17](#_Toc717652357)

[Confidentialité 17](#_Toc1916012735)

[Rapport pour monographies et collectifs 17](#_Toc1873255673)

[Rapport pour éditions critiques 18](#_Toc512345591)

# A – Directives

## Mandat

Le Prix d’auteurs pour l’édition savante (PAES) appuie la publication de livres d’une grande érudition en sciences humaines qui apportent une contribution importante au savoir.

## Montant de la subvention

Chaque année, le PAES accorde jusqu’à 5 subventions pour la traduction de livres savants. Une subvention de publication de 30 000 $ du PAES sert à payer les frais de traduction et de publication. Les subventions sont approuvées en principe avant la publication de la traduction et payées directement à l’éditeur après la publication.

## Critères d’amissibilité

### Types d’ouvrages

Traductions subventionnée par le PAES :

* Monographies
* Ouvrages collectifs

Traduction non subventionnée par le PAES :

* Éditions critiques
* Bibliographies critiques
* Ouvrages de référence et recueils documentaires

* Thèses non révisées
* Actes de colloques
* Articles et revues scientifiques
* Manuels
* Rapports techniques
* Concordances
* Mémoires et autobiographies
* Ouvrages inédits de poésie, de fiction et de théâtre

Thèses : Les thèses non révisées ne sont pas admissibles à une subvention, mais un ouvrage dérivé d’une thèse est considéré comme une monographie s’il subit une importante révision afin d’affiner l’objectif et de rendre l'argumentation plus dynamique.

Ouvrages collectifs : Les actes de colloques ne sont pas admissibles à une subvention, mais un recueil d’articles signés individuellement tirés d’un colloque est considéré comme un ouvrage collectif si l'intégration des chapitres est manifeste et se lit comme le fruit d'une véritable collaboration entre les auteur.e.s.

Enfin, pour les travaux de recherche autochtone, l’admissibilité sera déterminée dans le contexte des Lignes directrices pour l’évaluation du mérite de la recherche autochtone par le CRSH.

### Langue

L’ouvrage original doit être rédigé en anglais, en français ou dans une langue autochtone canadienne.

L’ouvrage originale doit être traduite en anglais, en français ou dans une langue autochtone canadienne.

### Longueur

La longueur minimale des ouvrages admissibles est de 40 000 mots, y compris les références.

### Citoyenneté de l’auteur.e

Le PAES subventionne la publication d’ouvrages rédigés ou dirigés par des citoyens canadiens ou des résident.e.s permanent.e.s du Canada.

Si un ouvrage compte au moins deux auteur.e.s et que les chapitres ne sont pas signés individuellement, au moins la moitié des auteur.e.s doivent être citoyens canadiens ou résident.e.s permanent.e.s du Canada.

S’il s’agit d’un ouvrage collectif – recueil d’articles signés individuellement, y compris les mélanges –, au moins la moitié des collaborateurs et la moitié des membres de l’équipe de direction principale doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada.

### Demandeurs

Une demande peut être présentée par un éditeur canadien admissible ou par un.e auteur.e admissible. L’auteur.e n’a pas à trouver, avant de présenter sa demande, un éditeur qui s’engage à publier l’ouvrage.

Les éditeurs doivent consulter les Directives du PAES pour subvention de traduction à l’intention des éditeurs et remplir le formulaire de demande approprié.

### Publication de l’ouvrage original

L’ouvrage doit être déjà publié ou à paraître dans sa langue d'origine, sous forme imprimée et/ou électronique, au moment de la soumission de la demande de subvention pour la traduction.

### Publication antérieure

L’ouvrage n’est pas admissible à une subvention du PAES si plus de 30 % de son contenu a déjà été publié dans la langue de traduction. Les retraductions d'ouvrages déjà traduits ne sont pas admissibles.

### Éditeur

Un ouvrage subventionné par le PAES doit être publié au Canada par un éditeur approuvé par le PAES. Une liste d’éditeurs admissibles est accessible au [www.federationhss.ca/paes](http://www.federationhss.ca/paes).

Les éditeurs non approuvés doivent communiquer avec le PAES avant de présenter leur première demande. Les critères d’admissibilité des éditeurs se trouvent au [www.federationhss.ca/paes](http://www.federationhss.ca/paes).

### Format de l’ouvrage publié

Les ouvrages subventionnés par le PAES peuvent être publiés en format imprimé ou électronique.

## Procédure

### Demande

L’auteur.e doit faire parvenir un formulaire de demande dûment rempli accompagné des documents énumérés à la fin du formulaire. Le PAES se réserve le droit de retourner les demandes incomplètes.

Dans les cas où l’ouvrage original n'a pas encore été publié, le PAES accepte uniquement les manuscrits entiers, écrits à l’ordinateur et sans marques.

Lorsque l’ouvrage original est rédigé dans une langue autochtone canadienne, l’auteur.e doit fournir une partie de l’ouvrage traduit en anglais ou en français. ***Il n'est pas nécessaire que ces documents soient traduits par le traducteur potentiel. Ces documents ne servent qu'aux fins de la soumission de la demande. Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous avez besoin d'aide pour répondre à cette exigence, veuillez contacter le PAES.***

### Admissibilité

Le personnel du PAES prend une première décision relative à l’admissibilité. En cas d’incertitude, le Conseil scientifique du PAES prend la décision.

Tous les candidats au PAES sont tenus de se conformer à Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2022) et, en particulier, au [Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter9-chapitre9.html)[[1]](#footnote-1).

### Évaluation par les pairs

Au moins deux évaluateurs, qui se conforment aux Directives du PAES relatives au conflit d’intérêts, doivent fournir des rapports détaillés sur l’ouvrage original qui soulignent l'importance de la rendre disponible dans la langue de traduction. L'objectif de l'évaluation par les pairs avant la traduction n'est pas d'identifier les révisions, mais d'évaluer l'importance de l'ouvrage dans la langue de traduction.

Dans le cas des demandes présentées par l’auteur.e, le PAES se charge de trouver les deux évaluateurs.

Remarque : Le processus d’évaluation par les pairs est nécessairement long. Le PAES ne peut préciser dans quels délais l’évaluation par les pairs sera terminée.

Lorsque l’ouvrage original est rédigé dans une langue autochtone canadienne, les rapports d'évaluation par les pairs et la réponse de l'auteur.e doivent être joints à la soumission en anglais ou en français. ***Si vous avez des questions ou des inquiétudes, ou si vous avez besoin d'aide pour répondre à cette exigence, veuillez contacter le PAES.***

La norme du PAES pour l’évaluation par les pairs est à simple insu : l’identité de l’auteur.e peut être révélée aux évaluateurs, mais l’auteur.e ne doit pas connaître l’identité des évaluateurs.

Les évaluateurs peuvent venir du Canada ou d’ailleurs.

Les Directives du PAES relatives au conflit d’intérêts disponibles à l’annexe I du présent document.

Un modèle suggéré pour les rapports des évaluateurs pairs est disponible à l'annexe II.

### Réponse de l’auteur.e

Une fois les deux rapports d’évaluation par les pairs reçus par le PAES, ils sont envoyés à l’auteur.e. Si l’évaluateur formule d’importantes critiques sur l’ouvrage, l’auteur.e doit en tenir compte sérieusement dans sa réponse.

L’auteur.e doit faire parvenir sa réponse au PAES dès que possible. Si le PAES ne reçoit pas de réponse dans un délai de six mois, la demande est rejetée et ne peut être réitérée.

### Évaluation du Comité des publications

Dès réception de la réponse de l’auteur.e, le dossier de demande complet est transmis aux membres du Comité des publications du PAES, qui évalue les demandes pour l’attribution des subventions de publication. Les membres du comité examinent tous les aspects de la demande et attribuent un score selon le barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Score** | **Descripteur** |
| **5,0-6,0** | Excellent. Le financement est fortement recommandé. L’ouvrage est à la fine pointe de son domaine et aura un retentissement notable dans sa discipline. Son cadre méthodologique/théorique est solide. Le manuscrit est bien structuré et bien écrit. Sa contribution au savoir est importante. Le travail aborde de manière experte les questions liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant. |
| **4,0-4,9** | Très bien. Le financement est recommandé. L’ouvrage répond aux plus hautes normes de qualité de son domaine et représente une contribution majeure à sa discipline. Son cadre méthodologique/théorique est valide, même si certaines parties gagneraient à être étoffées. La structure du manuscrit est cohérente et il est généralement bien écrit. Sa contribution au savoir revêt une certaine importance. Le travail aborde de manière appropriée les considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant. |
| **3,0-3,9** | Bien. Le financement est recommandé si des fonds sont disponibles. L’ouvrage répond à la plupart des normes de qualité de son domaine et représente une contribution modeste, quoiqu’intéressante, à sa discipline. L'un des aspects suivants n'est pas au point : cadre méthodologique/théorique, structure, style de rédaction ou importance de la contribution au savoir. Le travail aborde certaines considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, mais manque de distinction compte tenu des développements récents dans sa discipline, le cas échéant. |
| **2,9 ou moins** | Le financement n’est pas recommandé. L’ouvrage répond à certaines des normes d’accomplissement de son domaine, mais ne représente qu’une contribution limitée à sa discipline et l'un des aspects suivants présente des lacunes : cadre méthodologique/théorique, structure, style de rédaction ou importance de la contribution au savoir. L’ouvrage n'aborde pas de manière appropriée les considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant. |

Veuillez noter que si un ouvrage a déjà été évalué par le Comité des publications dans le cadre d'une demande de Subvention de publication, il ne sera pas réévalué. Les délibérations du Comité des publications, y compris la note et le rang d'une soumission, sont confidentielles et ne seront pas communiquées à l’auteur.e ou à une autre partie.

### L’approbation du Conseil scientifique

Une fois l'évaluation du Comité des publications reçue, le dossier de candidature complet sera transmis au Conseil scientifique du PAES, qui prendra les décisions relatives à l'attribution des Subventions de traduction. Il examinera tous les éléments de la soumission et recommandera l'une des solutions suivantes :

1. Ce travail devrait bénéficier d'une subvention du PAES, auquel cas il sera accordé en principe ;
2. Cette œuvre ne doit pas bénéficier d'une subvention du PAES, auquel cas elle ne pourra pas être présentée à nouveau ;
3. Un autre rapport d'évaluation par les pairs est nécessaire avant de formuler une recommandation, auquel cas un troisième évaluateur par les pairs sera engagé et l'auteur.e sera invité.e à répondre avant de renvoyer la soumission au Conseil scientifique.

Les délibérations du Conseil scientifique sont confidentielles et ne seront pas communiquées à une demandeuse ou à une autre partie.

Remarque : les rapports d'évaluation par les pairs positifs ne garantissent pas l'octroi d'une subvention.

### Considérations sur la recherche autochtone

Pour les demandes incluant des recherches autochtones, le PAES veillera à ce que le processus d'examen inclut des évaluateurs, autochtones ou non, qui ont une expérience et une expertise dans le domaine de la recherche autochtone.

Le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) définit la "recherche autochtone" comme suit : « Recherche réalisée dans n’importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d’autres nations autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles. La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l’environnement naturel. »

### Demande soumise à nouveau

Les Subventions de traduction ne peuvent pas être soumises à nouveau.

### Annulation d’une demande

L’auteur.e peut annuler une demande de subvention en tout temps, mais ne pourra pas présenter de nouvelle demande pour le même ouvrage.

### Demande de paiement

Après la publication, l’éditeur doit faire parvenir un formulaire de demande de paiement dûment rempli et un exemplaire de la traduction de l’ouvrage publié portant la déclaration de reconnaissance. La subvention n’est remise qu’après réception de ces documents.

### Expiration de la subvention

Si la traduction de l’ouvrage n’est pas publiée dans les trois années suivant l’approbation en principe, la subvention expire et aucune nouvelle demande de subvention n’est prise en considération. Il revient à l’auteur.e de s’assurer que la traduction de l’ouvrage est publié dans les délais prescrits. Le PAES n’assume aucune responsabilité dans le cas des subventions expirées.

Dans certains cas, le délai de publication peut être prolongé. L’auteur.e doit informer le PAES de la nécessité de prolonger le délai avant que la subvention n’expire.

## Précisions et Restrictions

Les traductions qui répondent aux critères énoncés ci-dessus sont éligibles aux fonds de traduction du PAES, que l'œuvre originale ait ou non reçu des fonds du PAES.

Les traductions qui reçoivent une subvention de traduction du PAES, d’une valeur de 30 000 $, ne peuvent être présentées en vue d’obtenir aussi la subvention de publication du PAES, d’une valeur de 8 000 $.

## Questions

Veuillez adresser vos demandes de renseignements à :

Prix d’auteurs pour l’édition savante

Fédération des sciences humaines

(613) 238-6112, poste 322

<mailto:aspp-paes@federationhss.ca>

# B – Formulaire de demande

Veuillez lire attentivement les directives ci-dessus avant de remplir ce formulaire.

Veuillez saisir les informations suivantes :

## Auteur.e.(s)

Veuillez indiquer le nom et les coordonnées de l'auteur.e ou des auteur.e.s. Reproduire cette section si nécessaire pour les ouvrages cosignés.

#### Auteur.e 1

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e :

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

#### Auteur.e 2

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e :

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

#### Auteur.e 3

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e :

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

#### Auteur.e 4

1. Nom: Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Pronoms (facultatif) : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Établissement et adresse : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Adresse du domicile : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Courriel : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Tél. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Téléc. : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer à quelle adresse vous souhaitez recevoir la correspondance :

Établissement

Domicile

1. Citoyenneté de l’auteur.e :

Canadienne

Autre

Si vous avez une citoyenneté « autre », êtes-vous résident.e permanent.e du Canada?

Oui

Non

1. Avez-vous déjà publié un ouvrage savant de la longueur d’un livre?

Oui

Non

## Ouvrage

1. Titre : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
2. Nombre de mots, références comprises : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
3. Traduction de l’ouvrage :
   1. Langue originale (De/du) :

Anglais

François

Langue autochtone; veuillez préciser Click or tap here to enter text.

* 1. Langue de la traduction (À/Au) :

Anglais

François

Langue autochtone; veuillez préciser Click or tap here to enter text.

1. L’ouvrage est-il le résultat de subventions de recherche :

Du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH)?

Oui

Non

D’une autre source de financement?

Oui; veuillez préciser Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Non

1. À quelle(s) discipline(s) l’ouvrage correspond-il?

Administration publique

Anthropologie

Archéologie

Droit

Économie

Économie politique

Éducation

Études Asie-Pacifique

Études autochtones

Études cinématographiques et théâtrales

Études classiques

Études culturelles

Études de genre

Études germaniques

Études hispaniques

Études italiennes

Études religieuses

Études slaves

Géographie

Gestion des affaires

Histoire

Histoire (canadienne, avant la Confédération)

Histoire (canadienne, après la Confédération)

Histoire de l’art

Linguistique

Littérature anglaise

Littérature anglaise (canadienne et postcoloniale)

Littérature canadienne-française

Littérature française

Musique

Philosophie

Psychologie

Science politique

Sociologie

Travail social

Autre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. À qui l’ouvrage s’adresse-t-il?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez décrire en général le but, la portée, le contenu et la méthodologie de l’ouvrage (en 250 mots ou moins).

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Cet ouvrage inclut-il la recherche autochtone? ***Veuillez vous référer à la définition de la recherche autochtone dans les lignes directrices ci-dessus avant de faire votre sélection.***

Oui

Non

1. Cet ouvrage aborde-t-il des considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation[[2]](#footnote-2) ? Veuillez expliquer.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Publication antérieure

1. L’ouvrage a-t-il déjà été publié, en tout ou en partie, dans le même format ou dans un format similaire? Le cas échéant, veuillez préciser et indiquer où et quand il a été publié.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez estimer le nombre de mots de l’ouvrage qui ont déjà été publiés.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Ouvrage dérivé d’une thèse

1. Veuillez décrire la nature et l’ampleur des changements apportés. Les thèses non révisées ne sont pas admissibles à une subvention du PAES.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer le nom du directeur de thèse et de tout évaluateur interne ou externe :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer où et quand la thèse a été soutenue :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Ouvrage collectif

1. Veuillez indiquer le nom, l’établissement (s’il y a lieu) et la citoyenneté de tous les collaborateurs :

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez expliquer en quoi l’ouvrage est le fruit d’une véritable collaboration et décrire l’intégration manifeste des chapitres. Les actes de colloques non révisés ne sont pas admissibles à une subvention du PAES.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Évaluation par les pairs

1. Veuillez indiquer le nom et l’établissement d’au moins cinq (5) évaluateurs possibles qui se conforment aux Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt (annexe I).

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

1. Veuillez indiquer le nom et l’établissement de toute personne qui ne devrait pas participer à une évaluation par les pairs en raison de différends personnels, méthodologiques ou théoriques. Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

## Comment soumettre votre demande

**Pour les ouvrages qui ont déjà été publiés dans leur langue d'origine**

☐ Une copie de l’ouvrage publié original

☐ Les rapports de l'évaluation par les pairs engagé.e.s par l'auteur.e (si possible)

☐ Réponse de l'auteur.e aux rapports d'évaluation par les pairs de l'éditeur

☐ CV du traducteur potentiel

**Pour les ouvrages qui n’ont été encore publiés dans leur langue d'origine**

☐ Une copie de la version la plus récente de l’ouvrage original non publié (de préférence des pages dactylographiées)

☐ Les rapports de l'évaluation par les pairs engagé.e.s par l'auteur.e (si possible)

☐ Réponse de l'auteur.e aux rapports d'évaluation par les pairs de l'éditeur

☐ Une lettre de l'éditeur.trice de l’ouvrage original indiquant son intention de publier, y compris la date de publication estimée (mois et année)

☐ Un accord de publication signé avec l'éditeur.trice de l’ouvrage original, y compris la date de publication estimée (mois et année) OU une page du catalogue imprimé ou en ligne de l'éditrice de l'œuvre originale, y compris la date de publication estimée (mois et année).

☐ Si le PAES doit obtenir le rapport d'évaluation par les pairs sur l'ouvrage révisé, vous devez également fournir une (1) copie PDF du manuscrit complet.

**En outre, si l’ouvrage original est rédigé dans une langue autochtone canadienne**

En plus de ce qui précède, veuillez également inclure une traduction des éléments suivants (le cas échéant) :

☐ Table des matières

☐ déclaration de reconnaissance (le cas échéant)

☐ Introduction ou premier chapitre

☐ Conclusion (le cas échéant)

☐ Bibliographie

***Il n'est pas nécessaire que ces documents soient traduits par le traducteur potentiel. Ces documents ne servent qu'aux fins de la soumission de la demande. Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous avez besoin d'aide pour répondre à cette exigence, veuillez contacter le PAES.***

Envoyez la soumission et les pièces jointes au format PDF par courriel

Prix d’auteurs pour l’édition savant

Fédération des sciences humaines

[aspp-paes@federationhss.ca](mailto:aspp-paes@federationhss.ca)

# Annexe I : Directives du PAES relatives au conflit d’intérêt

Un évaluateur est considéré en conflit d'intérêt dans les situations suivantes :

* si l’évaluateur a agit en tant que personne répondante de l'auteur.e de l’ouvrage qui doit être évalué ;
* si le nom de l’évaluateur apparaît dans les remerciements de l’ouvrage;
* si l’évaluateur était membre du comité de supervision de l'auteur.e, ou était le directeur des études doctorales ou postdoctorales de l'auteur.e ;
* si l’évaluateur collabore ou a collaboré au cours des cinq dernières années avec l'auteur.e pour un projet (les grands projets sont exemptés) ;
* si l’évaluateur et l'auteur.e appartiennent au même établissement postsecondaire ou bien travaillent dans le même lieu ;
* si l’évaluateur et l'auteur.e ont ou ont eu une relation intime, un lien personnel (ex. famille immédiate) ou une relation d'affaire.

Les demandeurs devraient contacter le PAES afin de clarifier des questions relatives au conflit d'intérêt.

# Annexe II: Rapport d’évaluation par les pairs du PAES pour les demandes de Subventions de traduction

Vous venez d'accepter une tâche très importante. Vous avez convenu d'évaluer un ouvrage dans votre domaine d'expertise afin d'aider le Comité des publications et le Conseil Scientifique du Prix d’auteurs pour l'édition savante à déterminer s'il y a lieu d'accorder une subvention du PAES dans le but d'appuyer sa traduction. Votre évaluation franche et détaillée est essentielle à l'exécution du PAES.

Conformément à l’engagement de la Fédération à respecter les principes d’équité, de diversité, d’inclusion et de décolonisation[[3]](#footnote-3) (EDID), nous vous demandons de jeter un regard critique sur la façon dont les travaux que vous examinez sont conformes à ces principes, selon le sujet et la portée des travaux. Si vous avez des préoccupations quant à la façon dont un travail contrevient aux principes de l’EDID, veuillez le noter dans votre évaluation. Pour les demandes qui comprennent la recherche autochtone, veuillez signaler toute préoccupation quant à la façon dont la demande se mesure par rapport aux normes minimales pour la recherche autochtone[[4]](#footnote-4).

## Notes

Le Comité des publications et le Conseil scientifique examinent les rapports d’évaluation, la réponse de l'auteur.e et des extraits de l’ouvrage afin de déterminer une recommandation pour la subvention de cet ouvrage. Une subvention est approuvée à condition que l'ouvrage soit publié par un éditeur canadien admissible et qu'il sera révisé avant d'être publié.

## Confidentialité

Votre identité à titre d'évaluateur est strictement confidentielle. Votre rapport sera transmis à l'auteur.e sous le couvert de l'anonymat. Si la demande a été présentée par un éditeur, le PAES communiquera votre identité à l'éditeur de façon confidentielle.

## Rapport pour monographies et collectifs

Veuillez répondre de façon détaillée aux questions suivantes :

1. Les objectifs de l’ouvrage sont-ils clairs?
2. L’ouvrage est-il érudit? L'auteur.e est-il/elle entièrement familier.ère avec les publications existantes dans le domaine?
3. Cet ouvrage aborde-t-il de façon appropriée les considérations liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la décolonisation, le cas échéant?
4. À quel public l’ouvrage s'adresse-t-il?
5. Pourquoi est-il important que l’ouvrage soit traduit?
6. Avez-vous des suggestions à faire afin d'améliorer l’ouvrage : style, inexactitudes, oublis, ou toute autre suggestion de nature éditoriale ou portant sur le contenu?
7. La présentation de l’ouvrage (grammaire, état des notes, de la bibliographie et des citations, etc....) est-elle conforme aux normes de l'édition savante? L’ouvrage se lit-il facilement? Est-il trop long ou trop court? Le cas échéant, veuillez indiquer quelles parties devraient être abrégées ou développées.

1. Gouvernement du Canada Groupe en éthique de la recherche, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* *– EPTC 2 (2022), Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canadaa*, disponible via le lien suivant : <https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter9-chapitre9.html> [↑](#footnote-ref-1)
2. Veuillez voir la définition des principes dans le rapport Créer une étincelle pour le changement pp. 7-9. [Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf (federationhss.ca)](https://www.federationhss.ca/sites/default/files/2021-10/Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. Veuillez voir la definition des principes dans le rapport Créer une étincelle pour le changement pp. 7-9. [Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf (federationhss.ca)](https://www.federationhss.ca/sites/default/files/2021-10/Igniting-Change-Final-Report-and-Recommendations-fr.pdf) [↑](#footnote-ref-3)
4. Tous les demandeurs du PAEI doivent se conformer à l’*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2) et en particulier au [Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter9-chapitre9.html). [↑](#footnote-ref-4)